

Annonces Judiciaires et légales

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concenées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7403641901 - AA
Ville de SAINT-MALO

Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Malo

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 avril 2025, le Maire Saint-Malo a présenté l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision générale du PLU du mardi 6 mai au jeudi 12 juin 2025.

La commission d'enquête est composée de Mme Anne RAWEAU (présidente), Mme Marie-Isabelle PERAIS et M. Jean-Christophe BUAILLON (membres titulaires).

Le siège de l'enquête est situé à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme (DAU), 27, rue Duguay-Trouin, 35400 Saint-Malo, où le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, pendant toute la durée de celle-ci aux jours et horaires d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 15 et de 13h 30 à 17h 30, à l'exception des jours fériés).

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la ville : www.ville-saint-malo.fr

Soumis à évaluation environnementale, le projet a fait l'objet d'un avis rendu par la mission régionale de l'autorité environnementale joint au dossier d'enquête publique.

Pendant la période d'enquête, la population pourra présenter ses observations et propositions :

- au siège de l'enquête :
- en les consignait directement sur le registre d'enquête papier ;
- lors des permanences de la commission d'enquête aux dates et horaires suivants :

- mardi 6 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 16 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 17 mai 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 21 mai 2025 de 16 h 00 à 19 h 00,
- jeudi 22 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- lundi 26 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 27 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- lundi 2 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 3 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 4 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- jeudi 12 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

- en les adressant :

- par voie postale (Commission d'enquête, révision du PLU, Hôtel de Ville, place Châteaubriant, CS 21826, 35418 Saint-Malo cedex)
- sur le registre dématrialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6183>
- par courrier électronique : enquete-publique-6183@registre-dematerialise.fr

Un poste informatique pour la consultation du dossier et du registre dématrialisé et/ou l'envoi de contributions dématrialisées sera mis gratuitement à la disposition du public à la DAU, aux jours et heures d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, et dans un délai de trente jours, la commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions lesquels seront consultables par le public à la DAU, et publiés sur le site internet de la ville de Saint-Malo, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de révision générale du plan local d'urbanisme - éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations et propositions formulées dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête - sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Ville de Saint-Malo, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme - 02 99 21 53 00.

Le Maire,

Vie des sociétés

740387401 - VS

GFA DE LA TERRE

Société civile
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 21, Le Breil Houssoux
35380 TREFFENDEL
RCS Rennes 510 743 057

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant l'acte unanime en date du 7 février 2025, les associés ont accepté la démission de ses fonctions de co-gérant de M. COTTO Pierrick, domicilié au Breil Houssoux commune de Treffendel (35) et la nomination de co-gérants : M. COTTO Maxime domicilié au 5, Le Quillier, 35380 Treffendel et M. COTTO Pierre-Yves domicilié au 7, La Mercerie, 35380 Treffendel. La dénomination de la société est modifiée, la nouvelle dénomination est GFA DU BREIL HOUSSOUX.

Après ajout d'un numéro au siège social, l'adresse du siège social est : 21, Le Breil Houssoux * commune de Treffendel (35380).

Le dépôt des actes sera effectué au RCS de Rennes.

Pour avis,

740368401 - VS

JAM COM

SARL au capital de 27 500 euros
Siège social :
58 bis, rue de la Ville es Cours
35400 SAINT-MALO
494 643 281 RCS Saint-Malo

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'une décision en date du 10 avril 2025, les associés ont décidé à l'unanimité :

- de remplacer à compter du 1er avril 2025, la dénomination sociale « JAM COM » par « Treffendel Breizh » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- de transférer le siège social du « 58 bis, rue de la Ville es Cours, 35400 Saint-Malo » au « 1, rue du Docteur Jean Thibournery, 35400 Saint-Malo » à compter du 1er avril 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérante,

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

Faites-nous parvenir vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique, marché public, avis d'attribution, publication judiciaire, vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

7400787901 - VS
AVIS
DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Breil du 21/03/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : MALLE.
Siège : 35, rue du Bouvreuil, 35160 Breil.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.

Objet : - la prise de participation sous toutes formes soit par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes ;
- l'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés financières ou holdings ;
- toutes prestations de services auprès de toutes sociétés, et notamment des filiales ;
- l'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, administrative et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification en copie de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Emilie CANVET, demeurant 35, rue du Bouvreuil, 35160 Breil.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

7403639701 - VS
AVIS
DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé par voie électronique le 4 avril 2025, il a été constituée la société civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : ANTEREM.
Capital : 1 549 010 euros.
Siège social : Vitré (35500), 4, rue de l'Abbe Anger.

Objet : la prise de participations dans toutes entités juridiques et dans toutes sociétés, en vue de la détention, en tant que holding financier, de leur contrôle ou d'une simple participation minoritaire, et ce par tous moyens, notamment par achat, apport, souscription d'actions ou de parts sociales et plus généralement de valeurs mobilières, ou encore par apport partiel d'actif, fusion ou autre ; la cession de ces participations ; la gestion éventuelle de ces participations ; la souscription, l'acquisition, la gestion, pour son compte propre, de tous autres instruments financiers, droits de créance et contrats de capitalisation ; l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, l'emprunt, la vente de tous immeubles, constructions ou non ; et, plus généralement, toutes opérations commerciales se rattachant à l'objet sus-mentionné, de nature à favoriser directement ou indirectement le développement de la société, son existence ou son développement.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. David PASQUET, demeurant à Vitré (35500), 4, rue de l'Abbe Anger a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Agrément : les transmissions de parts sociales ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés donné sous la forme d'une décision collective extraordinaire des associés et selon la procédure des articles 1861 à 1863 du Code civil, à l'exclusion des cessions entre associés lorsque la société comporte au plus deux associés qui sont libres.
La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

Pour avis,

7403473901 - VS
AVIS
DE CONSTITUTION

Il a été constituée en date du 9 avril 2025, une société ayant pour objet :

Dénomination : CAP SUR.
Forme : société par actions simplifiée.
Objet : la restauration, la préparation et la vente de plats cuisinés, snack, sur place, à emporter et en livraison, la vente de boissons chaudes et froides, avec ou sans alcool, conformément à la législation en vigueur ; épicerie fine ; traiteur ; événementiel ; organisation d'ateliers culinaires ; tout prestation de conseil dans le domaine de la restauration et de l'événementiel ; vente de petits objets, goodies ; création de contenus écrits et multimédias.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 1 000 euros.
Cession d'actions et agrément : les actions de la société ne peuvent être cédées, louées, ni transmises de quelque moyen que ce soit, y compris entre associés, conjoints, ascendants, descendants, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés statuant dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire.
Siège social : 2, rue de Saint-Engogat, 35800 Dinard.
La société sera immatriculée au RCS de Saint-Malo.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : M. Adrien CALLEUX demeurant 2, rue de Saint-Engogat, 35800 Dinard.
Directeur Général : M. Romain SAUVÉE demeurant La Foucheraies, 35740 Pacé.
Pour avis,

740117801 - VS
HOLDING MARTIN

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 450 750 euros
Siège social :
34, résidence Pommeriale
790 592 810 RCS Rennes

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 24 février 2025, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régit désormais la société.
La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 450 750 euros.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par M. David MARTIN.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

Président de la société : M. David MARTIN demeurant 34, résidence Pommeriale, 35133 Romagné.
Pour avis,
La Gérante,

Tribunal de commerce de Saint-Malo

7404052901 - TSM
Date du jugement du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 8 avril 2025.
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE ACD
Zac de la Grassinats
35400 Saint-Malo
RCS Greffe de Saint-Malo 527 792 329
Activité : commerce de détail de meubles.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée désignant liquidateur Me François TREMELLOT, 3, rue du Bois Herveau, 35400 Saint-Malo.

7404053101 - TSM
Date du jugement du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 8 avril 2025.
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE D & L
11, impasse de l'Écluse
35430 Saint-Père-Marc-en-Poulet
RCS Greffe de Saint-Malo 838 731 776
Activité : location de terrains et d'autres biens immobiliers
Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 14 mars 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL PRAVIX prise en la personne de Me DAVID BRUNO, 60, avenue de la Fontaine-au-Bonhomme, Résidence Le Clos Fontaine, Bât B, 35400 Saint-Malo.
Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L 814-2 et L 814-13 du code de commerce.

7404054101 - TSM
Date du jugement du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 9 avril 2025.
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE TLH CONSEIL
3, rue des Erdoes
Zone Industrielle de L'Ouire
35350 La Gouesnière
RCS greffe de Saint-Malo 840 929 079
Activité : commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 20 mars 2025, désignant liquidateur Selarl LH & ASSOCIÉS prise en la personne de Me Léonor HENON 24, avenue de Moka, 35400 Saint-Malo.
Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L 814-2 et L 814-13 du Code de commerce.

7404053701 - TSM
Date du jugement du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 8 avril 2025.
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE LENVIA
Rue Général-Patton
Zac La Madelaine
Concession Automobile Courtois
35400 Saint-Malo
RCS Greffe de Saint-Malo 902 337 785
Activité : programmation informatique.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée désignant liquidateur Me Bruno DAVID, 60, avenue de la Fontaine-au-Bonhomme, Résidence Le Clos Fontaine, Bât B, 35400 Saint-Malo.

7404053801 - TSM
Date du dépôt du Tribunal de commerce de Saint-Malo : 14 avril 2025.
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE RF TRAITEUR
19, rue de Saint-Malo
35350 Saint-Coulomb
RCS Greffe de Saint-Malo 985 176 874
Activité : services des traiteurs
État des créances complètes par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au Greffe. Tout intéressé peut constater l'état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

7403478401 - DL
AVIS
En application des articles L.441-16 a) et L.470-2V du Code de commerce, une amende de 50 000 euros a été prononcée par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) de Bretagne, à l'encontre de la société KEOLIS RENNES pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs. La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la DRIETS dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement.

Pour VENDRE ou ACHETER, utilisez les petites annonces !



infogrefe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

Infogrefe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.

DINARD
LOCAUX A LOUER
52€ HT/m² annuel
Parmi déjà 6 000m² d'activités de loisirs
TÉL. 06 07 13 52 95

Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Malo